PROCES VERBAL
SEANCE DU 04 juillet 2026

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Affaires courantes :

1- Création d'un emploi permanent + Modification du tableau des effectifs

Questions diverses :

Le 6 juillet 2026 Le Maire,

PROCÈS-VERBAL

Le quatre juillet deux mille vingt-six, neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents **:** BONNET Pierre –DEBATISSE Nathalie –CARTON Nadine– BAUDIS Françoise– MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard– MASSE Michel lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : TRAVICHON Daniel – VIVIER Nathalie - MOUSSERIN Jean-Luc (ayant donné pouvoir à Madame DEBATISSE Nathalie) - HENRY Elisabeth

Secrétaire de séance : MASSE Michel

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Création d'un emploi permanent + Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal après délibération,

- DECIDE

A l'unanimité des membres présents, de créer un emploi permanent sur les grades d'attaché territorial, de rédacteur territorial, d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe relevant des catégories hiérarchiques C, B et A pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h30 minutes à compter du 1er septembre 2026.

- D'AUTORISER

Le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire en vertu de l'article L. 332-8 du code général de

la fonction publique. La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- La dépense correspondante sera inscrite au budget de la collectivité.
- Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ANNEXE 1

Le tableau des effectifs a été mis à jour de manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS
Au 4 Juillet 2026

DELIBERATION CREANT L'EMPLOI	CATEGORIE	FILIERE	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMAIRE	EFFECTIFS
N° 2 du 25 février 2022	C	Administrative	Adjoint administratif	Secrétaire Générale de Mairie	17,50h	Pourvu jusqu'au 1/09/2026
N°40 du 4 juillet 2026	A, B et C	Administrative	Attaché Rédacteur Adjoint administratif 2° et 1° classe	Secrétaire Générale de Mairie	17,50h	Vacant
N°26 B2 9 juillet 2021	C	Technique	Adjoint technique	Agent périscolaire	27h	Pourvu
Postes			**3**			**2**

Le Maire,
BONNET Pierre

Le secrétaire de séance,
MASSE Michel